



Conseil économique et social

Distr. limitée
22 décembre 2022
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2023

7-10 février 2023

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

République islamique d'Iran

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 6 150 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 13 736 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2023 à décembre 2027.

* [E/ICEF/2023/1](#).



Fondements du programme¹

1. La République islamique d'Iran est un pays à revenu intermédiaire dont la population est estimée à 84 millions de personnes, parmi lesquelles environ un quart ont moins de 15 ans et un cinquième sont âgées de 15 à 29 ans. Au cours des dernières décennies, le pays a enregistré des avancées considérables en matière d'accès aux services sociaux de base, progressant régulièrement vers une couverture universelle. Un système de soins de santé primaires bien établi fournit des services gratuits et complets à plus de 95 % de la population. Presque 100 % des accouchements sont assistés par du personnel de santé qualifié. La couverture élevée des services de santé s'est traduite par de solides améliorations des résultats en matière de santé infantile et maternelle. De 1990 à 2019, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a reculé de manière spectaculaire, passant de 60 à 14,9 décès pour 1 000 naissances vivantes. La République islamique d'Iran est l'un des neuf pays au monde à avoir atteint l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié le rapport de mortalité maternelle entre 1990 et 2015. De même, entre 2012 et 2020, le taux de mortalité néonatale est passé de 11,7 à 8,16 décès pour 1 000 naissances vivantes.

2. L'accès à l'éducation de base est presque universel, 98,2 % des enfants éligibles étant inscrits dans l'enseignement primaire et 93,9 % dans le premier cycle du secondaire. Plus de 80 % des enfants éligibles sont inscrits dans l'enseignement secondaire supérieur.

3. Malgré les solides progrès d'ensemble dans la couverture nationale, certaines disparités persistent dans l'accès à des services de santé et de nutrition de qualité et se traduisent par des inégalités dans la situation des enfants dans tout le pays. Ces disparités d'accès ont été exacerbées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en particulier dans les régions moins favorisées et éloignées. Il faut poursuivre la planification du développement et les mesures de soutien afin d'améliorer l'accès aux soins de santé publique, à la nutrition et aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH), ainsi que les connaissances et les informations sur les pratiques saines. En 2021, l'économie iranienne a affiché une croissance de 3,6 %. Bien que le pays puisse compter sur d'importantes ressources économiques et humaines à l'appui du développement de services sociaux sophistiqués, résilients et sans exclusion, les incidences négatives des facteurs externes mentionnés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027 et de la pandémie de COVID-19 ont perturbé sa trajectoire de développement. Ces facteurs ont eu des répercussions importantes en causant une contraction économique, une surcharge des services sociaux et une réduction de l'activité et des revenus des entreprises, ce qui a entraîné une hausse du chômage et une baisse des revenus disponibles. Ils ont accru les vulnérabilités et la dépendance à l'égard de services de protection sociale efficaces. Si rien n'est fait, ils risquent d'annuler les progrès réalisés ces dernières décennies en matière de réduction de la pauvreté et d'affecter la santé, la nutrition et le bien-être des enfants, en particulier ceux qui vivent dans les zones les moins favorisées.

4. L'étendue et l'intensité des phénomènes naturels et météorologiques extrêmes, associées à une urbanisation rapide et à une préparation insuffisante aux catastrophes, augmentent la vulnérabilité du pays aux aléas naturels, ce qui n'est pas sans effet pour les enfants. Selon l'Organisation météorologique de la République islamique d'Iran, la température moyenne a augmenté de 2°C depuis les années 1960, les précipitations ont diminué de 20 % sur les 20 dernières années, et la période comprise entre octobre

¹ Conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027.

2020 et juin 2021 a été la plus sèche depuis 53 ans, les faibles précipitations contribuant à l'épuisement rapide des ressources en eau. Les phénomènes climatiques, les pénuries d'eau et les catastrophes naturelles devraient devenir plus fréquents et plus intenses.

5. La République islamique d'Iran a été l'un des pays les plus touchés par la pandémie de COVID-19 dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, le pays a enregistré environ 7,5 millions de cas de COVID-19 et plus de 145 000 décès au 1^{er} novembre 2022. Outre ses répercussions sur l'économie nationale, en particulier sur l'emploi et les revenus des ménages, la pandémie a également eu des incidences néfastes sur la santé physique et mentale des enfants et des adolescents.

6. Comme dans tous les pays, la pandémie a perturbé le système éducatif iranien. Le passage à l'enseignement à distance au début de la pandémie a perturbé l'accès à des services éducatifs complets pour de nombreux enfants, en particulier ceux en situation de vulnérabilité. Environ 3,5 millions d'enfants ont rencontré des difficultés initiales pour accéder aux services éducatifs en raison du manque de matériel informatique. Malgré tout, les problèmes liés à l'apprentissage à distance ont été réglés par des initiatives nationales visant à fournir des appareils numériques et un accès à Internet, puis par des mesures qui ont mené avec succès à la réouverture des écoles, permettant au Gouvernement de se concentrer sur le renforcement du système éducatif afin d'aider les enfants à rattraper leur retard, d'inverser les pertes d'apprentissage et de rendre le système éducatif national plus résistant aux chocs futurs.

7. Malgré ces difficultés, en 2021, conformément au décret du Guide suprême sur l'éducation inclusive de 2015, le Gouvernement a facilité la scolarisation des enfants afghans et irakiens et d'autres enfants étrangers sans papiers dans les écoles primaires et secondaires. Environ 700 000 élèves étrangers font peser une charge importante sur le système éducatif du pays.

8. Malgré les mesures récentes visant à soutenir l'apprentissage inclusif, plusieurs facteurs affectent la participation et l'apprentissage des enfants handicapés dans le milieu éducatif. En 2016, le pays comptait 30 000 enfants en situation de handicap. Des mesures supplémentaires doivent être prises pour favoriser le bien-être et la participation des enfants handicapés à la société et pour améliorer les processus de développement et de prise de décisions les concernant.

9. Le pays a récemment intensifié ses efforts en matière de protection de l'enfance. Une étape importante a été l'approbation de la loi de 2020 sur la protection de l'enfance et de l'adolescence, qui repose sur le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Les révisions du Code pénal islamique de 2013 et du Code de procédure pénale de 2015 ont introduit des améliorations considérables concernant la protection des enfants dans les procédures judiciaires, les mécanismes de coordination entre les parties prenantes concernées pour parvenir à une interprétation juridique adaptée aux enfants et l'adoption de démarches conformes à l'intérêt supérieur de l'enfant dans tous les contextes.

10. Les enseignements tirés du programme de coopération actuel découlent des examens de programme menés par l'UNICEF et les partenaires nationaux, à l'issue desquels il a été recommandé de rendre le programme plus flexible et souple afin qu'il reste adapté aux besoins lors des interventions d'urgence. L'adoption d'une approche multisectorielle et factuelle de la programmation aux niveaux national et provincial est considérée comme essentielle pour répondre aux besoins spécifiques des enfants touchés par les situations d'urgence. Le soutien au dialogue technique, notamment

par le partage de bonnes pratiques, se poursuivra de manière à maximiser les résultats en faveur des enfants.

Priorités du programme

11. Le programme de coopération entre la République islamique d'Iran et l'UNICEF (2023-2027) est aligné sur les plans nationaux de développement et les besoins et priorités connexes et contribue directement aux cinq priorités stratégiques définies dans le Plan-cadre de coopération 2023-2027 et aux résultats associés. Il est également conforme au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025. L'UNICEF a participé activement aux consultations qui ont guidé la conception du Plan-cadre de coopération, y compris à l'élaboration de l'analyse commune de pays. Le programme de pays a été mis au point en consultation avec diverses parties prenantes, dont d'autres organismes des Nations Unies, et avec les principaux partenaires gouvernementaux.

12. L'objectif global du programme de pays quinquennal est que tous les enfants et adolescents iraniens soient plus résilients et bénéficient, dans des conditions équitables, d'un système de protection sociale intégré, qui réponde à leurs besoins en matière de santé, de nutrition, d'éducation, de bien-être, de services d'eau et d'assainissement, permette à leurs familles d'être autonomes et les aide à réaliser pleinement leur potentiel par la participation et l'inclusion, y compris dans les situations d'urgence.

13. La voie du développement est la suivante :

a) si tous les enfants et adolescents ont accès à des services de santé, d'assainissement et de nutrition ;

b) si tous les enfants et adolescents gagnent en autonomie grâce à l'accès à l'éducation, à l'apprentissage, aux compétences pratiques, à la réflexion innovante et à la protection contre les comportements à risque ;

c) si tous les enfants et adolescents bénéficient d'une protection sociale ;

d) alors le processus de développement humain sera pérennisé, le plein potentiel de tous les enfants et adolescents iraniens sera réalisé tout au long de leur jeunesse, et il sera possible d'évoluer vers une économie résiliente dans les situations de développement et en cas de crise.

14. Les principales hypothèses sont les suivantes : il existe un environnement externe et interne propice et favorable dans lequel le Gouvernement reste attaché à l'intérêt supérieur des enfants et où les facteurs externes n'entraveront pas les efforts nationaux à cet égard ; des financements en faveur des enfants et des adolescents sont disponibles ; les ministères de tutelle sont désireux de poursuivre la collaboration intersectorielle ; la protection sociale reste une priorité.

15. Même si le programme de pays de l'UNICEF est fondé sur les priorités nationales, en grande partie financé par des ressources nationales et pris en charge et dirigé par le Gouvernement, l'UNICEF s'engage à utiliser son avantage comparatif et à mobiliser un soutien international aux fins de sa mise en œuvre.

16. Le programme national s'appuiera sur des activités de plaidoyer et de dialogue technique de haut niveau et fondées sur des données factuelles pour créer des conditions plus favorables et atténuer les effets néfastes que les facteurs externes identifiés dans le Plan-cadre de coopération ont sur le développement et le bien-être des enfants. Il sera financé au moyen des ressources budgétaires existantes, s'appuiera sur les données disponibles, tirera parti de la coordination en matière de programmes pour les enfants, de modélisation et d'évaluation des activités ainsi que de la

technologie au service du développement, et encouragera l'intensification d'initiatives prometteuses et innovantes, notamment celles menées par les enfants pour les enfants. La collaboration entre l'UNICEF et le Gouvernement appuiera le renforcement du système grâce aux mesures suivantes : assistance technique et renforcement des capacités ; promotion d'approches transversales pour maximiser les synergies, l'efficacité et l'efficacités en vue d'obtenir des résultats pour les enfants ; intégration de la préparation et de la capacité de réaction aux situations d'urgence et de la réduction des risques de catastrophe. La prise de décisions fondée sur des données factuelles, la mise en commun des meilleures pratiques à l'échelle nationale et mondiale et l'évaluation du programme de pays contribueront à une prise de décisions judicieuse et à l'efficacité du programme.

17. Le programme de pays s'appuie sur les réalisations, les enseignements et les possibilités pour s'attaquer aux goulots d'étranglement qui entravent la réalisation des droits de tous les enfants. Il comporte quatre composantes : a) la santé et la nutrition ; b) l'éducation, l'apprentissage et le bien-être ; c) la protection sociale ; d) l'efficacité du programme. Le programme met l'accent sur la prévention et l'atténuation des risques, ainsi que sur le renforcement de la résilience des enfants et de leurs familles. À cette fin, il faut mettre en œuvre des stratégies de prévention et renforcer les systèmes afin d'anticiper les chocs et les crises et d'y faire face. Le renforcement de la résilience augmentera l'autonomie des enfants et de leurs familles.

18. Le programme de pays reste axé sur les activités de développement en faveur des enfants iraniens, tout en répondant aux besoins urgents, le cas échéant. Pour assurer une synergie entre les mandats en matière de développement et d'aide humanitaire de l'UNICEF en République islamique d'Iran, les activités humanitaires soutiendront les communautés d'accueil.

Santé et nutrition

19. L'objectif global de cette composante du programme, qui contribue aux priorités stratégiques 2 (gestion de la santé publique), 3 (gestion de l'environnement) et 5 (contrôle des drogues) énoncées dans le Plan-cadre de coopération, est de garantir que les enfants, les adolescents et les femmes enceintes aient un accès équitable et inclusif aux services de santé, de nutrition, d'assainissement et d'eau potable. Cette composante vise à faciliter et à renforcer une approche de la santé et de la nutrition axée sur l'équité tout au long de la vie. Les priorités seront la nutrition des femmes enceintes et allaitantes, des enfants de moins de 5 ans et des adolescents. Cette composante sera exécutée en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et le Fonds des Nations Unies pour la population.

20. La pandémie de COVID-19 a perturbé la mise en œuvre et la couverture des services ordinaires de soins de santé primaires en raison de la peur de l'exposition au virus et d'un accès limité aux services à cause du confinement. Cette composante du programme contribuera au renforcement du système de santé, y compris l'amélioration des services dans les zones mal desservies, en mettant l'accent sur les services essentiels de santé maternelle, néonatale et infantile, y compris les vaccinations, pendant la période critique des 1 000 premiers jours de vie et des 24 à 59 mois pour les enfants, ainsi qu'avant la conception et pendant la grossesse et la période de post-partum pour les femmes. Elle favorisera le développement des capacités des principaux partenaires qui fournissent des services de prévention, de traitement et de réduction des dommages liés à la toxicomanie, au VIH/sida et à la santé mentale, ainsi que des services de soutien psychosocial à l'intention des enfants vivant dans des situations vulnérables.

21. Afin d'accroître l'engagement social, cette composante encouragera une hausse de la demande de services de santé et de nutrition de la part des enfants et de leurs familles, tout en améliorant les connaissances sur les pratiques optimales en matière de santé et de nutrition. Sur la base des meilleures pratiques, l'UNICEF fournira une assistance technique aux fins du renforcement des capacités et des systèmes nationaux.

22. En collaboration avec ses partenaires, l'UNICEF aidera à améliorer les capacités des principaux partenaires et à renforcer les systèmes qui ont pour but que les enfants connaissent mieux les bonnes pratiques liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, bénéficient d'une meilleure gestion de l'eau par la collectivité et aient un meilleur accès à un approvisionnement en eau et à des services d'assainissement et d'hygiène résilients pendant le développement et dans les situations d'urgence.

Éducation, apprentissage et bien-être des enfants

23. Cette composante du programme contribue à la priorité stratégique 1 du Plan-cadre de coopération, à savoir la résilience socioéconomique. Elle vise à garantir que tous les enfants et adolescents, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité, aient un accès inclusif à l'éducation, à la formation professionnelle et aux services de bien-être, afin de leur donner les moyens de participer à la société et à l'économie du pays et d'accroître leur résilience. Sous la coordination et la direction d'ensemble du Gouvernement, la composante adoptera une approche axée sur l'équité tout au long de la vie en vue de promouvoir l'intérêt supérieur des enfants et de donner aux adolescents les compétences nécessaires pour réaliser pleinement leur potentiel.

24. Cette composante du programme consistera à soutenir le Gouvernement dans les efforts déployés pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires, promouvoir des approches d'apprentissage centrées sur l'enfant et assurer la continuité de l'apprentissage dans tous les contextes.

25. Cette composante consistera à aider le Gouvernement à sensibiliser les enfants et les adolescents aux mesures à prendre face à la dégradation de l'environnement ainsi qu'à la préparation aux catastrophes naturelles. À cet égard, elle soutiendra les activités du Gouvernement visant à promouvoir les partenariats public-privé pour le développement des adolescents et à recenser les possibilités d'élargir leur participation aux affaires publiques qui les concernent.

26. Grâce au renforcement des capacités du personnel des services sociaux, l'UNICEF aidera les institutions et les partenaires nationaux concernés à fournir des services de bien-être de l'enfance accessibles, innovants, fondés sur des données et adaptés aux besoins spécifiques des enfants et des adolescents, renforçant ainsi leur résilience. Le programme de pays sera exécuté en étroite coopération avec d'autres organismes des Nations Unies qui contribuent à la priorité stratégique 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Protection sociale

27. Cette composante du programme, qui contribue aux priorités stratégiques 1 et 3 du Plan-cadre de coopération, soutiendra les efforts déployés par le pays pour renforcer le système national intégré de protection sociale et accroître les dépenses sociales afin de lutter contre la pauvreté des enfants. Elle vise à s'attaquer aux difficultés et aux goulets d'étranglement et à faciliter et renforcer une approche efficace, axée sur l'équité et fondée sur des données factuelles, en faveur du bien-être des enfants.

28. Sous la supervision générale du Gouvernement, cette composante du programme s'appuiera sur les mesures nationales destinées à améliorer les systèmes de protection sociale afin de mieux faire face aux différents chocs, le cas échéant, et de soutenir les enfants et les familles. L'UNICEF fournira des capacités techniques pour renforcer la réactivité et la résilience des systèmes nationaux de protection sociale, notamment en ciblant tous les âges et en augmentant la capacité de réaction aux catastrophes naturelles.

29. Le soutien de l'UNICEF visera à renforcer les capacités nationales s'agissant de tirer parti de l'expérience, des données et des meilleures pratiques pour cerner les lacunes et éclairer la planification et l'allocation des ressources de manière à réduire durablement la pauvreté des enfants. Pour atteindre l'objectif du développement durable pour tous grâce à un meilleur investissement dans le capital humain, cette composante du programme soutiendra le déploiement à grande échelle de programmes de protection sociale ciblés et intégrés permettant d'élargir la protection sociale inclusive pour les enfants et les familles défavorisées, y compris dans les zones urbaines et les régions moins développées.

30. Cette composante du programme permettra d'apporter une assistance technique visant à améliorer l'utilisation des ressources financières disponibles dans tous les secteurs sociaux pour contribuer concrètement au développement du capital humain, en élargissant la couverture à tous les enfants en République islamique d'Iran. Pour ce faire, il faudra mettre en place des solutions de financement internationales et nationales supplémentaires pour permettre le relèvement après la pandémie. Sous la supervision générale du Gouvernement, l'UNICEF continuera de fournir une assistance technique et financière pour générer les données nécessaires à la prise de décisions éclairée, à l'apprentissage, à l'amélioration des résultats et au renforcement l'application du principe de responsabilité. Le programme sera exécuté en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies qui contribuent à la priorité stratégique 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération, codirigée par le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNICEF.

Efficacité du programme

31. La composante consacrée à l'efficacité du programme appuie toutes les autres composantes afin de garantir que la conception, la coordination et la gestion du programme répondent à des normes de qualité et produisent des résultats pour les enfants. Les partenariats avec les secteurs public et privé permettront de mobiliser des ressources financières et techniques, et une communication efficace servira la bonne mise en œuvre du programme. L'UNICEF agira selon le principe directeur de la prise en main et de la direction par le pays, et aidera le Gouvernement à atténuer les difficultés, notamment celles liées aux facteurs externes identifiés dans le Plan-cadre de coopération qui nuisent au bien-être des enfants. C'est le Gouvernement qui assume au premier chef la responsabilité du développement du pays et coordonne, en s'appuyant sur ses stratégies et priorités nationales, toutes les formes d'aide extérieure, y compris celle des organisations multilatérales, afin de les intégrer effectivement au programme de développement.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé et nutrition	999	4 038	5 037
Éducation, apprentissage et bien-être des enfants	2 002	6 200	8 202
Protection sociale	983	1 509	2 492
Efficacité du programme	2 166	1 989	4 155
Total	6 150	13 736	19 886

Administration du programme et gestion des risques

32. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux ressources allouées au programme et à la contribution de l'UNICEF. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

33. Sur la base de l'analyse commune de pays et des priorités énoncées dans le Plan-cadre de coopération 2023-2027, et conformément aux principes de la réforme du système des Nations Unies, les synergies interinstitutionnelles et la responsabilité conjointe dans la programmation et la mobilisation des ressources à l'appui de la réalisation d'un développement équilibré seront renforcées.

34. Les principaux risques susceptibles d'affecter l'efficacité du programme sont les suivants : la persistance des facteurs externes identifiés dans le Plan-cadre de coopération et leurs retombées sur les enfants, ainsi que la disponibilité des ressources, y compris les ressources financières et les produits essentiels ; la tendance à la hausse des risques de catastrophe naturelle grave liée au climat dans un pays déjà exposé aux catastrophes ; les effets persistants de la pandémie de COVID-19 sur les services sociaux ; les difficultés posées par la mise en place de la coordination intersectorielle.

35. Pour atténuer ces risques, étant donné que le pays reçoit une aide internationale limitée, l'UNICEF continuera d'étudier les possibilités de mobilisation des ressources, de présenter des dossiers d'investissement aux donateurs intéressés et de plaider en faveur de la mobilisation des ressources nationales. Conformément au Plan-cadre de coopération et sous la direction générale du Gouvernement, l'UNICEF mobilisera l'expertise mondiale pour aider les partenaires nationaux à intégrer des approches adaptées aux enfants, y compris en matière d'atténuation des changements climatiques, dans leurs plans nationaux et sectoriels tout en soutenant les programmes de renforcement de la résilience des enfants et des adolescents, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité.

36. L'UNICEF continuera à utiliser une méthode de gestion fondée sur les données factuelles et axée sur les résultats pour soutenir le pays et lui fournir un appui technique. Le programme de pays tiendra compte des risques, et des dispositifs et des procédures de contrôle internes seront mis en place pour atténuer les risques liés à sa mise en œuvre. L'équipe de gestion de pays continuera à évaluer et à gérer les risques cernés dans le plan de gestion des risques et mènera des activités d'assurance relatives

à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds qui a également été adoptée par d'autres organismes des Nations Unies.

Suivi, apprentissage et évaluation

37. L'UNICEF suivra et évaluera ses propres apports et la réalisation des produits auxquels il contribue en utilisant des résultats et des indicateurs alignés sur les domaines phares nationaux et régionaux et les cadres mondiaux. Il s'agira de la principale contribution de l'UNICEF aux réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2027. Les indicateurs seront étroitement liés aux indicateurs de base de produit et de réalisation de l'UNICEF, contribuant ainsi directement à l'établissement de rapports mondiaux et à la coordination avec le Gouvernement. L'UNICEF assurera le suivi des progrès vers les résultats prévus en utilisant les indicateurs du cadre de résultats lors des examens semestriels et annuels avec les principales parties prenantes. Les capacités internes et une culture de gestion axée sur les résultats resteront essentielles dans l'approche programmatique de l'UNICEF. Ces activités devraient susciter des idées et des recommandations supplémentaires qui contribueront à améliorer l'efficacité de la collaboration entre le système des Nations Unies et le Gouvernement de la République islamique d'Iran, favorisant ainsi le développement.

38. En tant que membre du groupe de suivi du Plan-cadre de coopération, l'UNICEF participera aux activités de suivi et d'évaluation des progrès menées par le système des Nations Unies, comme prévu dans le Plan-cadre de coopération, en mettant particulièrement l'accent sur les cibles et les indicateurs relatifs aux enfants, aux adolescents et aux femmes enceintes.

39. Le Ministère des affaires étrangères représentera le Gouvernement aux fins de ce programme de pays. Le Comité directeur, coprésidé par le Ministère des affaires étrangères et l'UNICEF et rassemblant les partenaires de mise en œuvre et autres organismes concernés, se réunira une fois par an pour examiner et évaluer la mise en œuvre du descriptif de programme de pays et les progrès à cet égard. Dans ce contexte, le Comité directeur national veillera à ce que le descriptif de programme de pays reste cohérent avec les priorités de développement du pays. Il évaluera les hypothèses et les risques présentés dans le descriptif, notamment les risques financiers et les risques liés aux programmes qui pourraient compromettre les résultats. Il s'attaquera également aux goulets d'étranglement dans l'exécution du programme et prendra des décisions sur la marche à suivre.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre la République islamique d'Iran et l'UNICEF, mars 2023-décembre 2027

Thèmes prioritaires : santé, nutrition, éducation, bien-être de l'enfant, eau, assainissement et hygiène, et protection sociale des enfants
Objectifs de développement durable (référence UNICEF) : 1, 3, 4, 6, 10
<p>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :</p> <p>Réalisation 1 : D'ici à 2027, la population iranienne bénéficie d'un développement socioéconomique à l'épreuve des crises et d'une croissance durable intégrée aux politiques et programmes de développement.</p> <p>Réalisation 2 : D'ici à 2027, la population iranienne bénéficie de services sociaux et de soins de santé améliorés et jouit d'un mode de vie plus sain.</p> <p>Réalisation 3 : D'ici à 2027, la protection de l'environnement et la gestion intégrée des ressources naturelles sont améliorées, et la capacité de relever les défis liés aux changements climatiques est renforcée.</p> <p>Réalisation 4 : D'ici à 2027, la résilience nationale et locale aux conséquences des catastrophes est renforcée par l'amélioration de la réduction des risques de catastrophe, de la préparation aux catastrophes et des capacités d'intervention et de relèvement en cas de catastrophe.</p> <p>Réalisation 5 : D'ici à 2027, un plus grand nombre de personnes en Iran sont protégées contre la consommation de drogue, et les capacités de gestion efficace des frontières et de lutte contre le trafic sont renforcées.</p>

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès ^a , b, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^c	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 2 (résultats 2.1 et 2.2) Réalisation 3 (résultats 3.1 et 3.3)	1. Les enfants, les adolescents et les femmes enceintes en situation de vulnérabilité ont un accès équitable et	Pourcentage a) de mères et b) de nouveau-nés recevant des soins postnatals NR : à déterminer NC : à déterminer	Rapports du Ministère de la santé et de l'éducation médicale	1.1. Le système de santé, les soins de santé primaires et les prestataires de soins de santé ont accru leur capacité de fournir aux enfants en situation de	Ministère de la santé et de l'éducation médicale Ministère de l'énergie	999	4 038	5 037

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès ^a , b, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^c	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 5 (résultat 5.1)	inclusif à des services de santé, de nutrition et d'alimentation en eau potable renforcés, de qualité et plus résistants, et les utilisent.	<p>Pourcentage d'enfants vaccinés^d</p> <p>NR : > 85 % NC : à déterminer</p> <p>Pourcentage de nourrissons de moins de 6 mois nourris exclusivement au sein</p> <p>NR : à déterminer NC : à déterminer</p>	Rapports du Ministère de la santé et de l'éducation médicale	<p>vulnérabilité des services intégrés, de qualité et équitables en matière de santé et de développement de la petite enfance.</p> <p>(Contribue aux résultats 2.1 et 2.2 énoncés dans le Plan-cadre de coopération)</p> <p>1.2. Le système de santé a augmenté sa capacité de fournir des services de nutrition essentiels pour réduire toutes les formes de malnutrition chez les enfants, les adolescents et les femmes enceintes et allaitantes, une attention particulière étant accordée au 1 000 premiers jours de vie.</p> <p>(Contribue aux résultats 2.1 et 2.2 énoncés dans le Plan-cadre de coopération)</p> <p>1.3. Le système de santé, les soins de santé primaires et les prestataires de soins de santé ont augmenté leur capacité de fournir aux nouveaux-nés et aux futures mères ciblées des services de santé maternelle et</p>	<p>Service central de la lutte contre la drogue</p> <p>Ministère des sports et de la jeunesse</p> <p>Ministère de l'intérieur et organisations affiliées</p> <p>Vice-présidence chargée de la science et de la technologie</p>			
		<p>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une carence en vitamine A (dans certaines provinces)</p> <p>NR : à déterminer NC : à déterminer</p> <p>Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en surpoids (dans certaines provinces)</p> <p>NR : à déterminer NC : à déterminer</p> <p>Taux de couverture des programmes de prévention de la transmission mère-enfant</p>						

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès ^a , b, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^c	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		NR : 34,6 % NC : à déterminer		néonatale intégrés, de qualité et équitables, notamment des services de prévention de la transmission mère-enfant. (Contribue aux résultats 2.1 et 2.2 énoncés dans le Plan-cadre de coopération)				
		Pourcentage d'adolescents et de jeunes souffrant de troubles liés à l'usage de substances NR : 2,1 % NC : à déterminer	Rapports du Service central de la lutte contre la drogue	1.4. Les prestataires de services sociaux et de santé ont renforcé leur capacité de fournir aux enfants, aux adolescents et aux femmes enceintes, dans des conditions équitables, des services de prévention, de dépistage, de traitement et de réduction des risques liés à la toxicomanie et au VIH/sida. (Contribue aux résultats 2.1, 2.2 et 5.1 énoncés dans le Plan-cadre de coopération)				
		Pourcentage d'enfants qui reçoivent des services de santé mentale dans le cadre des soins de santé primaires ^d	Rapports du Ministère de la santé et de l'éducation médicale	1.5. Les prestataires de soins de santé et de services sociaux sont mieux à même de fournir de manière équitable des services à l'épreuve des crises pour favoriser la santé mentale et le bien-être				

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès ^a , b, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^c	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		NR : 70 % NC : à déterminer		psychosocial des enfants, des adolescents et des femmes enceintes. (Contribue aux résultats 2.1, 2.2 et 5.1 énoncés dans le Plan-cadre de coopération)				
		Nombre de ménages vivant en milieu rural ou dans des situations de vulnérabilité qui ont accès à l'eau potable et l'utilisent grâce au soutien de l'UNICEF pendant le cycle de programmation NR : à déterminer NC : à déterminer	Rapports du Ministère de l'intérieur et du Ministère de l'énergie Enquêtes	1.6. Les enfants, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité, et leurs familles ont amélioré leurs capacités, leurs connaissances et leur résilience en adoptant des pratiques adéquates en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH). (Contribue aux résultats 2.1, 2.2, 3.1 et 3.3 énoncés dans le Plan-cadre de coopération)				
Réalisation 1 (Résultats 1.1 à 1.5)	2. Les enfants et les adolescents, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité, ont un accès équitable et inclusif à l'éducation, aux compétences de	Nombre d'enfants en situation de vulnérabilité inscrits dans le système d'enseignement scolaire NR : à déterminer NC : à déterminer Pourcentage d'enfants et d'adolescents	Rapports du Ministère de l'éducation	2.1. Le système éducatif est mieux à même d'offrir des possibilités d'apprentissage aux enfants et aux adolescents, en particulier à ceux qui sont en situation de vulnérabilité, tels que les enfants non scolarisés et les enfants en situation de	Ministère de l'éducation et organisation éducative spéciale qui lui est affiliée Ministère de l'intérieur et organisations affiliées	2 002	6 200	8 202

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès ^a , b, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^c	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	la vie courante, au développement des compétences pratiques et aux services de bien-être de l'enfance, ce qui contribue à la promotion de l'intérêt supérieur de l'enfant.	(âgés de 7 à 18 ans) non scolarisés ^d NR : 14,7 % NC : à déterminer Pourcentage d'enfants et d'adolescents handicapés ou ayant des besoins spéciaux inscrits dans des écoles primaires inclusives NR : à déterminer NC : à déterminer		handicap, grâce à la mise en place de solutions et de services éducatifs. (Contribue aux résultats 1.2 et 1.4 énoncés dans le Plan-cadre de coopération) 2.2. La capacité du système éducatif et de l'environnement d'apprentissage est renforcée par l'adoption d'approches innovantes et fondées sur des données factuelles visant à intégrer la réduction des risques de catastrophe et à assurer la continuité de l'apprentissage dans tous les contextes. (Contribue aux résultats 1.2 et 1.4 énoncés dans le Plan-cadre de coopération)	Ministère des sports et de la jeunesse Vice-présidence chargée de la science et de la technologie Département de l'environnement Société iranienne du Croissant-Rouge Ministère des coopératives, du travail et de la protection sociale et partenaires affiliés Organisation publique de protection sociale Ministère de la santé et de l'éducation médicale Ministère de la justice			
		Pourcentage d'adolescents ciblés par le soutien de l'UNICEF qui participent aux affaires publiques les concernant NR : à déterminer NC : à déterminer	Enquête, étude	2.3. Les adolescents ont la possibilité de passer de l'apprentissage à l'emploi rémunéré grâce à des programmes de formation professionnelle utilisant des approches innovantes et				

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès ^a , b, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^c	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				participatives qui permettent de traduire les politiques en actions concrètes. (Contribue aux résultats 1.2, 1.4 et 1.5 énoncés dans le Plan-cadre de coopération)				
		Pourcentage d'adolescents et de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation NR : à déterminer NC : à déterminer	Bureau de statistique de l'Iran					
		Pourcentage d'enfants orientés vers des services améliorés en matière de prévention et de détection précoce de la maltraitance des enfants et bénéficiant de services de prise en charge NR : à déterminer NC : à déterminer	Rapports du Ministère de la santé et de l'éducation médicale	2.4. Les systèmes chargés du bien-être des enfants qui ont un mandat de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas d'urgence ont augmenté leur capacité de fournir des services inclusifs dans les situations d'urgence. (Contribue aux résultats 1.1 et 1.3 énoncés dans le Plan-cadre de coopération)				
		Nombre d'institutions appliquant des procédures	Rapports des partenaires de réalisation concernés	2.5. Les systèmes chargés du bien-être des enfants et le personnel des services sociaux ont augmenté				

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès ^a , b, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^c	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		adaptées aux enfants NR : 3 NC : 7		leur capacité de prévention de la maltraitance des enfants et renforcé les mesures pour y faire face ainsi que la prestation de services inclusifs. (Contribue aux résultats 1.1 et 1.3 énoncés dans le Plan-cadre de coopération) 2.6. La capacité des institutions nationales concernées de mettre en œuvre des procédures adaptées aux enfants dans le cadre des procédures judiciaires, conformément aux normes et aux règles nationales, est renforcée. (Contribue aux résultats 1.1 et 1.3 énoncés dans le Plan-cadre de coopération)				
Réalisation 1 (Résultats 1.1 à 1.5) Réalisation 3 (Résultats 3.1 et 3.3)	3. Les enfants et les adolescents, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité, bénéficient d'un accès inclusif et équitable à des systèmes de	Mesure dans laquelle les mesures, les analyses ou les conseils stratégiques ont éclairé l'élaboration de plans et de programmes visant à réduire la	Examen des rapports sectoriels	3.1. La capacité nationale de production et d'analyse systématiques de données désagrégées tenant compte des besoins des enfants est renforcée pour permettre une prise de décisions éclairée en faveur du	Ministère des coopératives, du travail et de la protection sociale et partenaires affiliés Organisation publique de protection sociale Ministère de l'intérieur et	983	1 509	2 492

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès ^a , b, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^c	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	protection sociale de qualité et bien financés et à un environnement leur permettant de réaliser leur potentiel.	pauvreté des enfants NR : à déterminer NC : à déterminer		développement des enfants. <i>(Contribue aux résultats 1.1 à 1.5 énoncés dans le Plan-cadre de coopération)</i>	partenaires affiliés Vice-présidence chargée de la science et de la technologie			
		Pourcentage d'enfants et d'adolescents couverts par le système national de protection sociale NR : à déterminer NC : à déterminer Pourcentage du budget national alloué au filet de sécurité sociale pour les enfants (éducation, santé et protection sociale) NR : à déterminer NC : à déterminer	Rapports du Bureau de statistique de l'Iran et du Ministère des coopératives, du travail et de la protection sociale Rapports de l'Organisation du plan et du budget	3.2. Les capacités nationales et les activités de sensibilisation relatives à la budgétisation tenant compte des besoins des enfants sont renforcées de manière à optimiser l'allocation des ressources et l'efficacité des dépenses publiques pour la fourniture de services essentiels et la protection sociale ciblant les enfants les plus vulnérables et leurs familles. <i>(Contribue aux résultats 1.1 à 1.5 énoncés dans le Plan-cadre de coopération)</i> 3.3. Le système et les services de protection sociale résilients, intégrés et adaptés à tous les âges sont renforcés pour permettre la fourniture de services essentiels aux enfants et aux				

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès ^a , b, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) ^c	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				adolescents en situation de vulnérabilité. (Contribue aux résultats 1.1 à 1.5 énoncés dans le Plan-cadre de coopération) 3.4. Le développement d'un environnement favorable et de plans et pratiques adaptés favorise la réalisation du potentiel des enfants. (Contribue aux résultats 1.1 à 1.5, 3.1 et 3.3 énoncés dans le Plan-cadre de coopération)				
Réalisations 1 à 5	4. Efficacité du programme	Pourcentage d'indicateurs clés de performance satisfaisant aux exigences du tableau de bord NR : à déterminer (2022) NC : 100 %	InSight	Appui à l'exécution, à la coordination, à l'efficacité et à la qualité des programmes, etc.	Comité directeur présidé par le Ministère des affaires étrangères	2 166	1 989	4 155
Montant total des ressources						6 150	13 736	19 886

^a Dans la mesure du possible, tous les indicateurs seront ventilés par sexe et par âge.

^b Tous les indicateurs de résultats sont directement ou indirectement alignés sur les indicateurs de résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

^c Les niveaux de référence et les niveaux cibles seront déterminés ou actualisés lorsque des données de référence à jour seront disponibles.

^d Indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.